

Juliette Ancelle

# Contrats de partage de données industrielles

Contrats modèles et guide pratique

SATW – 11 septembre 2024

## Quelques exemples...

- Entraînement d'un moteur d'intelligence artificielle pour la maintenance à distance de capteurs thermiques, sur la base des données fournies par un fabricant de machines-outils.
- Utilisation de données industrielles pour optimiser les chaînes d'approvisionnement et les processus de fabrication en analysant des données en temps réel issues de capteurs IoT (Internet des objets) et de systèmes ERP (Enterprise Resource Planning), permettant aux entreprises de réduire les coûts de production et d'améliorer l'efficacité opérationnelle
- Mise en commun par des bureaux de transferts de technologie de statistiques sur les procédures de dépôt de brevets à travers le monde

## Cadre légal suisse

- Pas de réglementation spécifique en Suisse
- Pas de définition légale
- Pas de droit de propriété, mais
  - Droit d'auteur
  - Secret d'affaires: LCD, droit pénal
- Pas de droit d'accès général mais certaines dispositions pertinentes
- Cadre réglementaire et international en mouvement

# Cadre réglementaire européen

## 1. Règlement sur la libre circulation des données non personnelles (2018/1807)

- **Liberté de localisation des données** : Assure la libre circulation des données non personnelles au sein de l'UE en interdisant les restrictions de localisation, sauf pour des raisons de sécurité publique. Facilite ainsi le transfert des données à travers les frontières nationales.

## 2. Data Act (Règlement sur les données)

- **Accès et partage équitable des données** : Établit des règles pour garantir que les entreprises et les consommateurs peuvent accéder à des données générées par leurs équipements, et promeut le partage équitable des données entre les entreprises, les consommateurs et les autorités publiques.
- **Contrôle des données** : Définit des obligations pour les entreprises pour assurer un accès juste aux données générées par les objets connectés et les machines.

## 3. Interopérabilité et portabilité des données

- **Normes ouvertes et interopérabilité** : Encourage l'utilisation de normes ouvertes et l'interopérabilité pour permettre la portabilité des données et la migration entre différents systèmes et services au sein de l'UE. Le Data Act renforce cette nécessité en promouvant des interfaces standardisées.

## 4. Protection des secrets d'affaires (Directive 2016/943)

- **Protection des informations commerciales** : Définit des règles pour protéger les secrets d'affaires et les informations commerciales confidentielles lors du transfert de données, afin de garantir que ces informations ne sont pas utilisées ou divulguées sans autorisation.

## 5. Règlement sur la gouvernance des données (Data Governance Act, 2022)

- **Gouvernance des données et transparence** : Met en place des cadres pour le partage des données entre les entreprises, les données du secteur public et les plateformes de partage de données. Le Data Governance Act assure également que les échanges de données sont sécurisés et transparents, facilitant la création d'espaces de données européens sectoriels.

## Importance du cadre contractuel

- Droits contractuels peuvent conférer maîtrise et protection au titulaire de données
- Permet aux parties de régler les modalités d'accès, de paiement, de contrôle, etc.
- Grande liberté de contractualisation qui peut rendre la rédaction complexe
- Modalités techniques de mise à disposition de données peuvent fortement varier
- Intérêt des contrats modèles qui peuvent poser un cadre au transfert de données

# Contrats modèles – Guide pratique

- 3 contrats modèles pour partage de données accessibles gratuitement en 3 langues (FR, EN, ALL)
- Version avec commentaires et sans commentaires
- 1 page de couverture, des conditions générales, des clauses spécifiques

[Modèles de contrats - Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle \(ige.ch\)](https://www.ige.ch/modèles-de-contrats)

↓ [Contrat d'abonnement \(commenté\)](#)

↓ [Contrat d'abonnement \(non-commenté\)](#)

↓ [Contrat d'échange \(commenté\)](#)

↓ [Contrat d'échange \(non-commenté\)](#)

↓ [Contrat de transfert \(commenté\)](#)

↓ [Contrat de transfert \(non-commenté\)](#)

# Contrats modèles – Guide pratique

- Conditions d'utilisation d'API
- Version avec commentaires et sans commentaires
- 1 rapport explicatif
- 1 guide pratique

## DOCUMENTS & LIENS

↓ [Rapport explicatif](#)

↓ [Guide pratique](#)

↓ [Conditions d'utilisation API \(commentée\)](#)

↓ [Conditions d'utilisation API \(non-commentée\)](#)

# Contrat de transfert de données

- Fourniture ad hoc de données industrielles
- Contrat ponctuel
- Payant ou gratuit
- Ne vise pas des cas de collaboration sur la durée

**CONTRAT DE TRANSFERT DE DONNÉES TECHNIQUES  
(UNILATÉRAL)¶**

FICHE DE COUVERTURE¶

Date¶	[date]¶
Fournisseur de Données¶	[nom / raison sociale / adresse]¶ ¶ Contact: ¶ [nom]¶ [adresse_email]¶
Utilisateur de Données¶	[nom / raison sociale / adresse]¶ Contact: ¶ [nom]¶ [adresse_email]¶
Données Fournies¶	[décrivez les Données auxquelles l'Utilisateur de Données a accès dans le cadre de ce Contrat, y compris la documentation pertinente relative à ces Données, leur format, etc.]¶
Format des Données¶	[précisez le format technique sous lequel les Données Fournies sont mises à disposition]¶
Modalités de transfert¶	[décrivez les modalités de transfert, par exemple un site de téléchargement, le transfert de fichiers, le transfert physique, etc.]¶
Prix¶	[choisissez une option et insérez le montant du Prix si le transfert est effectué contre rémunération]¶ ¶ [Opt.1] CHF [prix] [+ taxes], payable dans les 30 jours à compter de la réception de la facture¶ ¶ [Opt.2] Gratuit¶
Restrictions d'Utilisation¶	[sélectionnez les restrictions applicables à l'utilisation des Données Fournies; plusieurs cases peuvent être cochées]¶ <input type="checkbox"/> → Interdiction d'Utilisation Commerciale des Données Fournies¶ <input type="checkbox"/> → Interdiction d'Utilisation Commerciale des Résultats¶



# Contrat d'abonnement

- Accès régulier à un flux de données
- Combinaison possible avec contrat d'API
- Payant ou gratuit
- Contrat de durée
- Pas d'intérêt mutuel à un échange de données

**CONTRAT D'ABONNEMENT POUR L'ACCÈS À DES DONNÉES TECHNIQUES (UNILATÉRAL)**

FICHE DE COUVERTURE

Date	[date]
Fournisseur de Données	[nom / raison sociale / adresse] Contact : [nom] [adresse-email]
Utilisateur de Données	[nom / raison sociale / adresse] Contact : [nom] [adresse-email]
Données Fournies	[décrivez les Données auxquelles l'Utilisateur de Données a accès dans le cadre de ce Contrat, y compris la documentation pertinente relative à ces Données, leur format, etc.]
Accès	[indiquez la plateforme via laquelle l'Utilisateur de Données s'abonne pour obtenir l'accès régulier aux Données Fournies, ou l'API mise à disposition pour permettre l'accès aux Données Fournies ou tout autre outil technique permettant un tel accès]
Durée d'abonnement et Délai de résiliation	[indiquez la durée initiale pour laquelle l'Utilisateur de Données s'abonne, par exemple 1 mois, 1 an, etc.] Délai de Résiliation: [indiquez le délai dans lequel la résiliation de l'abonnement doit être annoncée pour résilier le Contrat, par exemple 1 semaine, 1 mois, etc. — à noter que ce délai doit être plus court que la durée de l'abonnement]
Prix	[choisissez une option et indiquez le montant du Prix et sa fréquence de paiement en cas d'abonnement payant] [Opt.1] Abonnement [mensuel] / [trimestriel] / [annuel] de CHF [montant] [+ taxes] [Opt.2] Gratuit
Restrictions d'Utilisation	[sélectionnez les restrictions applicables à l'utilisation des Données Fournies; plusieurs cases peuvent être cochées] <input type="checkbox"/> → Interdiction d'Utilisation Commerciale des Données Fournies <input type="checkbox"/> → Interdiction d'Utilisation Commerciale des Résultats <input type="checkbox"/> → Interdiction de Distribution des Données Fournies <input type="checkbox"/> → Interdiction de Distribution des Résultats

# Contrat d'échange

- Echange de données industrielles
- En principe «gratuit» (valeur est dans l'échange de données)
- Accès mutuel aux résultats
- Importance des restrictions

## CONTRAT D'ÉCHANGE DE DONNÉES TECHNIQUES (MUTUEL)¶

FICHE DE COUVERTURE¶		
Date¶	[date]¶	
Partie-1¶	[nom / raison sociale / adresse]¶ Contact: ¶ [nom]¶ [adresse email]¶	
Partie-2¶	[nom / raison sociale / adresse]¶ Contact: ¶ [nom]¶ [adresse email]¶	
Données Fournies par la Partie-1¶	[décrivez les Données que la Partie 1 mettra à disposition dans le cadre de ce Contrat, y compris la documentation pertinente relative à ces Données, leur format, etc.]¶	
Données Fournies par la Partie-2¶	[décrivez les Données que la Partie 2 mettra à disposition dans le cadre de ce Contrat, y compris la documentation pertinente relative à ces Données, leur format, etc.]¶	
Accès¶	[indiquez la plateforme via laquelle les Parties se mettent à disposition et s'échangent les Données Fournies, ou l'API met à disposition pour permettre l'accès et l'échange des Données Fournies ou tout autre outil technique permettant un tel accès]¶	
Durée et Délai de résiliation¶	[indiquez la durée initiale pour laquelle les Parties souhaitent s'engager, par exemple 1 mois, 1 an, etc.]¶ ¶ Délai de Résiliation: [indiquez le délai dans lequel la résiliation doit être annoncée pour résilier le Contrat, par exemple 1 semaine, 1 mois, etc. → à noter que ce délai doit être plus court que la durée du Contrat]¶	
Restrictions d'Utilisation¶	[sélectionnez les restrictions qui s'appliqueront à l'utilisation des Données Fournies; plusieurs cases peuvent être cochées]¶	
	Partie-1¶	Partie-2¶
	<input type="checkbox"/> → Interdiction d'Utilisation Commerciale des Données Fournies¶ <input type="checkbox"/> → Interdiction d'Utilisation Commerciale des Résultats¶ <input type="checkbox"/> → Interdiction de Distribution des Données Fournies¶ <input type="checkbox"/> → Interdiction de Distribution des Résultats¶	<input type="checkbox"/> → Interdiction d'Utilisation Commerciale des Données Fournies¶ <input type="checkbox"/> → Interdiction d'Utilisation Commerciale des Résultats¶ <input type="checkbox"/> → Interdiction de Distribution des Données Fournies¶ <input type="checkbox"/> → Interdiction de Distribution des Résultats¶

# Conditions d'utilisation API

- Modèle de conditions d'utilisation et non pas de contrat bilatéral
- Inclut la composante technologique de mise à disposition de données
- Options de rédaction à sélectionner par l'éditeur

## INTERFACE DE PROGRAMMATION APPLICATIVE (API)

### CONDITIONS D'UTILISATION

---

#### 1. CHAMP D'APPLICATION ET ACCEPTATION

Les présentes Conditions d'utilisation de l'API s'appliquent à l'API [Opt1] accessible à l'adresse [énumérer ici les adresses Web, les magasins d'applications ou d'autres moyens d'accès] // OU // [Opt2] identifiée comme suit : [nom] développée et activée par [Société] (**Société, nous** ou **notre**), tous les services disponibles par le biais de l'API (le **Services**) et toutes les Données disponibles par le biais de l'API ou des Services.

En téléchargeant, en intégrant ou en utilisant l'API, ou en accédant à tout Service ou Données disponible par le biais de l'API, vous acceptez d'être lié par les présentes conditions d'utilisation de l'API, qui constituent un accord juridiquement contraignant entre vous et nous. Toute utilisation de l'API pour le compte d'une personne morale est considérée comme une acceptation des Conditions d'utilisation de l'API également pour cette entité juridique. En utilisant l'API pour le compte d'une personne morale, vous confirmez que vous êtes dûment autorisé à le faire et que vous avez la capacité d'engager cette personne morale. Dans ce cas, les présentes conditions d'utilisation de l'API s'appliquent à vous et à votre organisation (toutes deux désignées par « Utilisateur » ou « vous » dans les présentes Conditions d'utilisation de l'API).

## Quelques extraits du guide pratique

Comment savoir si j'ai une opportunité de valoriser des données techniques ?

- Le contenu des données est-il identifiable ?
- La source des données est-elle identifiable ?
- Le mode et la méthodologie de collecte peuvent-ils être expliqués ?
- La qualité des données peut-elle être contrôlée, y compris par les tiers intéressés à y accéder ?

# Quelques extraits du guide pratique

Comment préparer mes données techniques pour une utilisation ou un partage?

- Collecte de données
- Stockage de données
- Structure des données
- Transformation des données
- Validation des données

# Quelques extraits du guide pratique

Comment fixer la rémunération pour la mise à disposition de données?

- Absence de standards tarifaires
- Possibilité d'explorer les méthodes standard de valorisation des actifs:
  - Méthode fondée sur les coûts
  - Méthode fondée sur la valeur de marché
  - Méthode fondée sur le revenu potentiel
- Corrélation du prix avec l'étendue des droits concédés (exclusivité, restriction d'usage, etc.)

# Quelques clauses contractuelles

## Données

toute représentation numérique d'actes, de faits ou d'informations et toute compilation de ces actes, faits ou informations, existant dans n'importe quel format, à l'exclusion de Données Personnelles.

- Définition alignée sur le Data Act mais excluant les données personnelles
- Neutralité du format des données et des modalités de mise à disposition

# Quelques clauses contractuelles

**2.5. Restrictions d'Utilisation.** L'utilisation des Données Fournies par le Destinataire de Données et/ou par tout éventuel Utilisateur en Aval est limitée par les Restrictions.

<b>Restrictions d'utilisation</b>	<p><i>[sélectionnez les restrictions applicables à l'utilisation des Données Fournies; plusieurs cases peuvent être cochées]</i></p> <ul style="list-style-type: none"><li><input type="checkbox"/> Interdiction d'Utilisation Commerciale des Données Fournies</li><li><input type="checkbox"/> Interdiction d'Utilisation Commerciale des Résultats</li><li><input type="checkbox"/> Interdiction de Distribution des Données Fournies</li><li><input type="checkbox"/> Interdiction de Distribution des Résultats</li></ul>
-----------------------------------	--

- Système de restriction d'utilisation contractuelle, qui peut porter tant sur les données mises à disposition que sur les résultats obtenus
- Volonté de granulariser les utilisations possibles



# Quelques clauses contractuelles

## Interopérabilité

la capacité d'au moins deux espaces de données ou réseaux de communication, systèmes, produit, applications ou composants d'échanger et d'utiliser ces données afin de remplir leurs fonctions.

**Interopérabilité.** Les parties fournissent leurs meilleurs efforts afin de faciliter l'Interopérabilité des Données Fournies, des mécanismes de partage de données et des éventuels services en la matière, de la manière suivante :

- Introduction d'une obligation d'interopérabilité pour tenir compte de la législation européenne et des standards en découlant
- Art. 28 Data Act

## Mise en œuvre

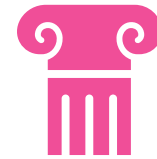
- Contrats qui peuvent couvrir des situations techniques et juridiques complexes
- Situations qui s'inscrivent parfois dans un contexte international
- Important de faire appel à des experts
- Clauses modèles ITDR utilisées comme clauses de médiation et d'arbitrage pour le règlement des différends
- ITDR: Institute for IT and Data Dispute Resolution ([www.itdr.ch](http://www.itdr.ch))



Médiation (règles SCAI – Swiss Chambers' Arbitration Institution)



Arbitrage (règles SCAI – Swiss Chambers' Arbitration Institution)



Expertise (experts techniques et juridiques)

- Tribunal arbitral spécialisé
- Coopération renforcée avec la chambre suisse d'arbitrage international
- Qualité des décisions rendues grâce à l'accès à un pool d'experts
- Fiabilité et uniformité dans la mise en œuvre des contrats modèles
- Renforcement de la place économique suisse avec une expertise locale



# Questions?

Merci pour votre attention

Juliette Ancelle

